

Le Conseil Express

Séance du 9 juin 2026

En bref

Lors de la séance du 9 juin 2026, le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a adopté plusieurs résolutions importantes et discuté de différents sujets. Vous trouverez ci-dessous certains de ces points. Pour tout savoir sur les séances du conseil, visitez le villesadp.ca/seance-du-conseil/.

Décisions du conseil

GESTION CONTRACTUELLE

Le Conseil municipal a accordé plusieurs contrats, notamment :

- À l'entreprise Can-Inspect inc. pour les inspections télévisées de l'année 2026 pour une somme de 42 108,44 \$ incluant les taxes applicables;
- À l'entreprise Groupe Sanyvan inc. pour le nettoyage du réseau d'égout pluvial, pour une somme additionnelle de 45 000,00 \$ incluant les taxes applicables (ajustement des quantités accordé au contrat);
- À Les Entreprises C. Fournier inc. pour le remplacement des poteaux de bois pour l'année 2026 pour une somme de 59 327,10 \$ incluant les taxes applicables;
- À l'entreprise Charex inc. pour l'entretien des passages et trottoirs pour la saison 2026-2027 pour une somme de 135 000,00 \$ incluant les taxes applicables;
- À Les entreprise Guy Beaulieu 2009 inc. pour la modernisation et mise aux normes de l'éclairage du terrain de baseball Serge-Gagnon au montant de 89 011,35 \$ incluant les taxes, considérant que leur soumission s'avère conforme et la plus avantageuse.

La Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a octroyé plusieurs contrats au gestionnaire du centre sportif Complexe Sportifs Terrebonne inc. pour l'automne 2026 et l'hiver 2027 :

- Les heures de glaces au bénéfice du CSSMI pour un montant de 81 277,56 \$ incluant les taxes;
- Les heures de glaces pour l'Association de hockey mineur, le Club de Patinage artistique de Sainte-Anne-des-Plaines et le patin libre pour un montant de 261 587,60 \$ incluant les taxes pour l'automne 2026 et pour un montant de 222 220,81 \$ incluant les taxes pour l'hiver 2027;
- L'entente de location des salles du Centre sportif de Sainte-Anne-des-Plaines au montant de 54 000,00 \$ excluant les taxes applicables pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 1^{er} avril 2027;

Décisions du conseil (suite)

RÉSOLUTION-CADRE

Le Conseil a adopté une résolution-cadre afin de baliser l'utilisation du pouvoir temporaire de déroger à la réglementation d'urbanisme pour autoriser la réalisation de projets immobiliers. Cette résolution-cadre permet de bien délimiter les pouvoirs du Conseil, qui voudrait permettre un projet immobilier rapidement en dehors de la réglementation normale (temporaire). Cette résolution-cadre est adoptée pour mieux répondre à la pénurie de logements, dans un contexte où le taux d'inoccupation est sous le seuil de 3 %. Ces balises incluent notamment : le nombre de logements, la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la contrepartie d'intérêt public, des avantages et bénéfices pour la population, etc.

Toute la résolution-cadre sera en ligne sur le site Internet de la Ville bientôt!

Adoption de règlements

RÈGLEMENT NUMÉRO 3500-9 – SUR LA POPULATION ANIMALE :

Tout animal est permis dans les parcs de la municipalité, aux abords des plateaux sportifs, sur la piste cyclable et sur les lieux d'un événement public pour autant qu'il soit obligatoirement tenu en laisse. Il est toutefois interdit à tout animal, tenu en laisse ou pas, de se trouver dans la section des jeux d'eau d'un parc, sur les plateaux sportifs ainsi que dans tout endroit où une signalisation indique clairement l'interdiction des animaux.

COMITÉ D'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES :

Le bilan pour l'année 2025 et le plan d'action de l'année 2026 sur l'intégration des personnes handicapées en vue de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale, tel que soumis par le comité de travail sur l'intégration des personnes handicapées a été adopté par le Conseil.



Autorisation, nominations et appui

PARADE D'HALLOWEEN DU CLUB OPTIMISTE

Dans le cadre du projet de parade de l'Halloween organisée par le Club Optimiste de Sainte-Anne-des-Plaines prévue le samedi 24 octobre 2026 dans les rues de la Ville, Conseil municipal autorise la circulation de véhicules tout terrain (V.T.T.) durant la journée du 24 octobre 2026 dans les rues de la ville pour la préparation et pour la sécurité. Il est aussi autorisé de prévoir la fermeture de la rue Neuville-en-Ferrain et Beaupré cette même journée de 17 h à 19 h pour la préparation de la parade. Finalement la Ville autorise la fermeture temporaire et progressive des rues incluses dans le trajet de la parade de 19 h à 20 h 30.

ÉDIFICE JULES-MALCHELOSSE (MAISON OPTIMISTE)

Le Conseil confirme au Club Optimiste Sainte-Anne-des-Plaines le renouvellement automatique de la convention d'usage pour l'édifice Jules-Malchelosse pour une période de cinq ans à compter du 15 septembre 2027.

NOMINATIONS

Monsieur Michel Séguin, directeur général, a été nommé coordonnateur des mesures d'urgence. Madame Josée Bourdon, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines, et monsieur Étienne Bérard soient nommés respectivement comme 1^{re} substitute et 2^e substitut au coordonnateur des mesures d'urgence.

DEMANDE À LA MRC

La Ville a demandé à la MRC de Thérèse-de Blainville de lui réserver à un montant supplémentaire de 600 000 \$ dans le cadre du volet 1B de l'entente entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la MRC intitulée « Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, volets 1A et 1B ». Ce montant, réparti à 50 % provenant du et 50 % de la Ville, sera utilisé pour réaliser des travaux de restauration patrimoniale d'urgence sur les murs extérieurs de l'hôtel de ville en 2026.

MOUVEMENT ZACHARY MIRON

Le Conseil municipal a exprimé son appui au Mouvement Zachary Miron et aux démarches entreprises par ses fondateurs afin de mieux protéger les jeunes Québécois. Il interpelle le gouvernement du Québec de mettre en œuvre dans les meilleurs délais pour interdire la vente de boissons énergisantes aux personnes âgées de moins de 16 ans.

Le Conseil en ligne

villesadp.ca • youtube.com/@villeSADP

Prochaine séance ordinaire : mardi 14 juillet 2026

